

**A Madame ou Monsieur le Procureur de la
République près le Tribunal de Grande Instance de [ville]**

Plainte pour entrave à la liberté du travail

Article 431-1 du Code pénal

Vous êtes une entreprise

La société [raison sociale], société [forme sociale] au capital de [à compléter], inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de [ville] sous le numéro [numéro d'immatriculation], dont le siège social est situé [adresse du siège social], agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Vous êtes une fédération

La fédération [nom de l'association], déclarée conformément à la loi de 1901 sur les associations, ayant pour objet [objet social], dont le siège social est situé [adresse du siège social], agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Vous êtes un MEDEF territorial

Le MEDEF [nom de l'association], déclarée conformément à la loi de 1901 sur les associations, ayant pour objet [objet social], dont le siège social est situé [adresse du siège social], agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

A l'honneur de vous exposer les faits suivants

1. RAPPEL DES FAITS

[Décrivez, de façon détaillée, les conditions dans lesquelles vos salariés ont été empêchés de se rendre sur leur lieu de travail et de travailler, ainsi que le préjudice que vous avez subi du fait de cette entrave : paiements effectués sans contrepartie, fermeture des locaux forcée par les barrages, pertes financières causées par la perturbation de l'activité de l'établissement, etc.]

C'est dans ces circonstances que [identité du plaignant] entend déposer plainte pour des faits [1. de dégradations volontaires et/ou 2. d'entrave à la liberté du travail].

2. DISCUSSION

Les faits décrits ci-avant sont constitutifs de l'infraction d'entrave à la liberté du travail, réprimée par l'article 431-1 du Code pénal qui prévoit que :

« Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations au sens du présent code, l'exercice d'une des libertés visées à l'alinéa précédent est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

A cet égard, la jurisprudence retient que les menaces visant à intimider des salariés pour les faire participer à l'arrêt collectif du travail sont constitutifs de faits d'entrave au sens des dispositions de l'article 431-1 du Code pénal.

Les faits délictueux doivent tendre, par la contrainte, à amener les salariés à se joindre à une cessation concertée du travail (Cass., crim., 29 octobre 1964, n°63-93.245).

Par ailleurs, les faits décrits ci-avant peuvent également être appréhendés par les articles 322-1 et suivants du Code pénal qui répriment « la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui ».

En l'espèce, les salariés de [identité du plaignant] ont fait l'objet de [selon l'hypothèse : menaces ou violences].

Ces agissements les ont empêchés de se rendre sur leur lieu professionnel et d'exercer leur travail pendant [durée de l'entrave].

[Détailler les conditions de l'entrave concertée et viser, dans la mesure du possible, des pièces qui seront jointes à la plainte : attestations de témoins des faits (salariés ou non), etc.]

Ces faits ont été commis avec l'intention d'entraver de manière concertée la liberté du travail.

Le délit prévu et réprimé par les dispositions de l'article 431-1 du Code pénal et/ou 322-1 du Code pénal est donc caractérisé.

*

C'est au bénéfice de ces observations que [identité du plaignant] a l'honneur de déposer entre les mains de Madame, Monsieur le Procureur de la République, la présente plainte à l'encontre de toute personne susceptible d'être identifiée comme auteur ou complice, pour les faits d'entrave concertée à la liberté du travail commis à son préjudice et/ou de dégradation volontaire, sous réserve de toute autre infraction pénale susceptible d'être révélée par l'enquête.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Procureur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Fait à

Le

[signature et identité du signataire]¹

¹ Dûment habilité aux fins des présentes.

BORDEREAU DE PIECES COMMUNIQUEES

[Joindre ici :

- Un extrait kbis pour les sociétés ou un extrait des statuts de l'association,
- Toute pièce susceptible d'établir la matérialité des faits dénoncés, par ex. des attestations des témoins des faits, des photographies, des articles extraits de la presse locale ou de sites et blog internet, les éventuels tracts appelant à la violence ou au blocage, etc.]

MODELE